Sport Europe Stratégie

Revue Européenne de management du sport

Numéro

17

Avril 2007



Presses universitaires du sport BP 215 – 38506 Voiron cedex

Tél.: 04 76 65 87 17 - Fax: 04 76 05 01 63

Internet: www.infosport.org

Réf REMS17 - Avril 2007

Pris: 32 euros





Éditorial

Economie criminelle : la diagonale du foot par Alain Loret

Articles

La baisse de fréquentation des enceintes de deux clubs sportifs à Dijon : un problème Par Patrick Bouchet

Les petites entreprises prestataires de sport et de tourisme et leurs dirigeants : spécificités et stratégies Par par Elodie Paget, Jean-Pierre Mounet, Alice Guilhon

Études et contributions

Note d'opportunité relative aux fiches RNCP concernant les Masters STAPS en Management du sport par le RUMPRISM

Publications, notes de lecture, travaux de recherche

L'analyse de la relation à la marque au sein des systèmes sportifs HDr Alain Ferrand



Economie criminelle : la diagonale du foot

Par Alain Loret

Le football mondial aurait-il engendré une économie criminelle organisée, c'est-à-dire un monstre ?

Lorsqu'au début du mois de mars 2007, le service français Tracfin, qui est le gendarme antiblanchiment d'argent du Ministère des finances, s'interrogea officiellement sur l'origine des fonds du repreneur canadien de l'OM, Jack Kachkar, cette question commença à courir les rédactions. Il y a moins d'un an, invité par l'UEFA en Belgique pour participer - justement en compagnie d'un représentant de Tracfin - à un séminaire sur le blanchiment d'argent dans le football européen organisé par l'Université Libre de Bruxelles, j'avais déjà pu mesurer la réalité d'une telle menace.

En tant qu'universitaire formant des étudiants destinés à se professionnaliser dans ce secteur, je suis aujourd'hui devenu très perplexe. Associer football et criminalité est impensable me dit-on. Pourtant, pris dans son sens littéral, le terme criminel désigne une infraction à la loi qui se double d'une infraction à la morale. Est-ce qu'il ne s'agirait pas justement de cela ? A l'évidence oui, car les multiples affaires judiciaires qui touchent aujourd'hui le milieu du football, si elles enfreignent la loi, transgressent surtout les valeurs du sport. Nous observons donc une confusion malheureuse entre la financiarisation du foot et la criminalisation de son économie. Elle semble tracer une diagonale improbable entre deux pôles opposés sur l'échiquier des valeurs : le sport et le « milieu ». Pour mes étudiants, cette « diagonale du foot », si elle existait réellement, serait épouvantable. Pour moi elle serait redoutable car je ne me vois pas leur enseigner l'analyse financière criminelle.

Devait-on croire les commentaires effarés qui ont fleuris à la veille de Coupe du Monde 2006 ? Ceux de L'Equipe, par exemple, qui, en Une, proclama « L'Europe du foot nous fait peur ». Et le quotidien sportif d'aligner les dérives comme on enfile les perles : racisme, paris illicites, violence, corruption, les fraudes de la Juventus qui faisaient alors l'actualité étant même qualifiées « d'effrayantes ». Chacun comprendra mon angoisse car, justement, je forme des étudiants destinés à travailler dans ce monde effrayant. On aurait pu penser à l'époque que les institutions sportives se montreraient rassurantes. Pas du tout, elles confirmèrent au contraire que le ballon ne tournait plus rond. Gervais Martel, le très puissant président de l'Union des clubs professionnels de football (UCPF), titra sans aucun complexe un éditorial du Bulletin d'information de l'UCPF: « Tous pourris ». En maniant certes la dérision, il observait que dans l'actualité du football on ne parlait plus que de rétrocommissions, de banques off-shore, de personnage douteux voir de « mafia ». On le voit, rien qui ne soit susceptible de calmer mon anxiété d'enseignant. Les journalistes sportifs, alors? Eux au moins pourraient peut être se montrer rassurants. Que nenni. Jusqu'à l'emblématique Eugène Saccomano qui railla dans sa chronique « On refait le match » de TV Magazine : « Tous les dirigeants de clubs professionnels sont coupables ». De quoi ? De tricher. Une triche organisée à grande échelle puisque, selon lui, ce sont des dizaines de millions d'euros qui échappent au fisc et à l'Urssaf. « La plupart des présidents pratiquent la fameuse surévaluation fictive des transferts, l'abus des droits d'image, la rémunération camouflée de primes » se désolait-il. Et moi donc ! En combinant l'ironie grinçante à la dérision sarcastique, ce qui n'était pas fait pour me rassurer, Martel et Saccomano établissaient un diagnostic implacable : parce qu'il a brutalement basculé dans l'économie de marché au début des années 1980 le foot était devenu fou.

Après « l'horreur économique » chère à Viviane Forrester, mes étudiants et moi sommes donc tombés dans l'horreur sportive telle que l'a décrite Noël Pons dans un livre récent . Pour eux, les dégâts pourraient bien ne pas être simplement collatéraux mais toucher le cœur de leurs futurs emplois. Nous avons donc tenté ensemble de déconstruire cette rumeur insidieuse qui voudrait que le football mondial soit infiltré par les mafias. Après leur avoir fait remarquer, pour les apaiser un peu, qu'il faudrait des années et des moyens considérables pour le démontrer, j'ai joué mon rôle d'enseignant, persuadé que je n'aurais aucune difficulté pour mettre à mal ce qui n'était que racontars. J'ai donc tenté d'analyser la structure de l'économie du football pour affirmer qu'elle ne présentait aucun intérêt pour le « milieu ». Sachant que pour développer une organisation de blanchiment les mafias recherchent des systèmes économiques fragiles présentant certains critères qui sont autant d'opportunités, il me suffisait de montrer que le foot ne correspondait pas à ces normes mafieuses. J'étais sûr de pouvoir infirmer l'hypothèse d'une délinquance économique de type mafieuse associée au football.

J'ai donc d'abord fais observer à mes étudiants que l'économie du sport présente une particularité étonnante : elle est développée par des organisations aux structures mondialisées qui sont, à la fois, opérateur et régulateur. Il s'agit d'une situation très singulière qui signifie que la FIFA produit la Coupe du monde, la commercialise et détermine en toute autonomie les règles qui la régissent. J'ai été obligé de



reconnaître que c'était un peu comme si les constructeurs d'automobiles avait écrit eux-mêmes le code de la route. J'ai donc tenté une diversion en expliquant que les institutions sportives internationales présentent un caractère d'extra-territorialité qui fait d'elles des structures très indépendantes. En réalité, elles sont quasi-imperméables aux règles de droit commun. N'étant réellement soumises à la législation d'aucun pays, toutes investigations judiciaires à leur endroit est particulièrement laborieuse. Moqueur, un étudiant lança « mauvaise pioche ! » Et le mode de recrutement de leur élite dirigeante, m'interrogea-t-on ? Il repose sur une cooptation internationale de nature à exclure toutes les formes démocratiques d'accès au pouvoir sportif. Je dus admettre que cela permettait les combinaisons les plus obscures. A la question de savoir si les acteurs économiques (sponsors, TV) ne pouvaient pas imposer la clarté des opérations financières, je fus obligé de constater qu'aucun d'eux ne possédait une expérience du marché supérieure à vingt ans. En réalité, il s'agit d'une économie juvénile, donc fragile, uniquement préoccupée de profits à court terme. Je fus contraint d'ajouter que, bien souvent, les dirigeant sportif sont des bénévoles qui n'ont reçu aucune formation comptable et juridique. Dans la foulée, il me fallut accepter l'idée que cela pouvait faciliter la réalisation des objectifs criminels judicieusement camouflés par certains opérateurs douteux. Mes étudiants pâlissaient de plus en plus. Pour ma part, je voyais difficilement comment m'en sortir. De fait, dans l'économie du football se côtoient de multiples protagonistes dont les intérêts interdépendants sont gérés par d'obscurs intermédiaires experts en montages compliqués. L'affaire de la Juventus de Turin a montré qu'ils excelleraient surtout parce qu'ils ont les moyens de faire respecter un principe de base : le silence. Un étudiant me fit remarquer qu'en langage mafieux cela s'appelait l'Omerta. J'étais accablé. Un dernier ajouta : le sport possède une visibilité éthique propre à blanchir l'image d'un criminel qui, s'il parvenait à la présidence d'un club professionnel, s'achèterait une honorabilité. Il conclut un rien facétieux « CQFD! ». Je lançais une ultime offensive en expliquant que les instances du football avaient décidé de réagir. La Ligue de Football Professionnel française, notamment, qui a récemment signé une convention de partenariat avec le Service Central de Prévention de la Corruption (SCPC).